

LE BILAN SANTÉ GRATUIT de la CPAM

Pour qui ?

L'examen de prévention santé s'adresse en priorité aux personnes éloignées du système de santé classique : aux bénéficiaires du RSA et de la CSS, jeunes de 16 à 25 ans en stage de formation, jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas présenté de certificat médical lors de la Journée Défense Citoyenneté, demandeurs d'emploi, personnes âgées de 60 à 75 ans, personnes qui ne sont plus en activité mais qui ont été exposées à l'amiante ou à la poussière de bois dans leur vie professionnelle, personnes invalides, les personnes handicapées

Où peut-on faire ce bilan ?

Dans les deux centres de santé présents sur Toulouse :

- au CES de la CPAM de la Haute-Garonne, 12 place Saint-Etienne,
- 31000 Toulouse à la CPAM de la Haute-Garonne, 2 rue Emile Zola, 31800 Saint- Gaudens

Comment s'inscrire pour le rendez-vous ?

- remplir le formulaire d'inscription en ligne sur Ameli.fr
- contacter le 36 46 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)

Comment se déroule l'examen ?

Il dure en moyenne 2h30, et il consiste en : ·L'accueil de la personne ·Un entretien sur son mode de vie ·Des examens biologiques ·Un examen dentaire ·Un examen médical complet ·Un examen paramédical

retrouvez nos fiches santé sur le site : <https://ffpe-toulouse.org/index.php/bienvenue/acces-aux-droits/droits-a-la-sante/droits-a-la-sante-les-fiches/>

